

Étant donné que le Camp Canawish peut faire des photos et/ou des films sur les activités de la personne que j'inscris pendant la durée de son séjour je les autorise à se servir de ce matériel en tout ou en partie à des fins publicitaires, tels : brochures, revues, journaux, télévision, etc... Tout le matériel utilisé demeurera la propriété du Camp Canawish.

Signature : _____ Date : _____
Parent ___ Tuteur ___ Autre ___

J'ai pris connaissance du mode de paiement ainsi que de la politique de remboursement et je m'engage à en respecter les conditions qui y sont inscrites.

Signature : _____ Date : _____
Parent ___ Tuteur ___ Autre ___

COMMENT S'INSCRIRE

Compléter la fiche d'inscription, les informations médicales et la fiche de présentation. Joindre les paiements selon le tableau de la grille de tarification. **Les frais d'inscription doivent être payés afin que nous prenions votre demande en considération.** Dans le cas contraire, nous attendons le paiement des frais d'inscription pour compléter la démarche d'inscription. Toutefois, toute inscription demeure conditionnelle à l'évaluation de la fiche descriptive du campeur. La direction du camp Canawish se réserve le droit de modifier votre choix de séjour après discussion et entente avec vous. Vous postez le tout à : **Camp Canawish, 132, ch. de la Grève Est, C.P. 28, Rivière-Ouelle (Québec) G0L 2C0** ou envoyez par télécopieur au **418-856-3674**

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

1. Les frais d'inscription **ne sont pas remboursables.**
2. Pour annulation avant le **31 mars 2020**, remboursement des frais de séjour payés au complet.
3. Pour annulation **entre le 1^{er} avril et le 1^{er} juin 2020**, remboursement des frais de séjour à 70% du montant encaissé.
4. Pour annulation **après le 1^{er} juin 2020**, remboursement des frais de séjour à 30% du montant encaissé.
5. Pour annulation due à des raisons de santé, **sur présentation d'une attestation médicale reçue au plus tard 5 jours après la première journée prévue de camp**, remboursement des frais de séjour à 100% du montant encaissé. Cependant, si au cours d'un séjour un campeur doit quitter pour raison de santé, un remboursement sera effectué pour les journées restantes du séjour.
6. Aucun remboursement ne sera effectué si le campeur quitte le camp pour toute autre raison que celle de maladie certifiée par le personnel de santé.

